# Procédure de gestion des données personnelles – Arobace

Société : Arobace

Responsable : Élodie Butler, Directrice Générale

Date de mise à jour : 11/06/2025

Référence : RGPD\_Arobace\_2025

## Table des matières

1. Objectif et champ d’application

2. Registre des traitements

3. Sous-traitance et conformité RGPD

4. Mesures de sécurité

5. Droit des personnes

6. Contrôle, audit et remédiation

## 1. Objectif et champ d’application

Cette procédure encadre la gestion des données personnelles collectées ou traitées par Arobace, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la législation nationale applicable.

## 2. Registre des traitements

- Un registre des traitements est tenu à jour et documente : les finalités, les bases légales, les durées de conservation et les mesures de sécurité.  
- Chaque traitement est associé à un responsable et à une catégorie de données précises.

## 3. Sous-traitance et conformité RGPD

- Tous les sous-traitants d’Arobace sont référencés et évalués pour leur conformité RGPD.  
- Un DPA (Data Processing Agreement) est systématiquement signé avant tout traitement de données par un tiers.  
- Des audits peuvent être menés pour vérifier le respect des engagements.

## 4. Mesures de sécurité

- Sécurisation des accès informatiques (authentification forte, contrôle d’accès, chiffrement des données sensibles).  
- Sauvegardes régulières et tests de restauration.  
- Traçabilité des accès aux données sensibles et journalisation.

## 5. Droit des personnes

- Les clients peuvent exercer leurs droits (accès, rectification, suppression, opposition, portabilité) en contactant le DPO désigné.  
- Réponse sous 30 jours conformément aux délais légaux.  
- Un formulaire est mis à disposition dans l’espace client ou par email.

## 6. Contrôle, audit et remédiation

- Une revue annuelle du respect du RGPD est effectuée.  
- Les incidents de sécurité font l’objet d’un plan de remédiation et de notification sous 72 heures à la CNIL et aux personnes concernées si nécessaire.  
- Une documentation des contrôles est tenue pour chaque période d’audit.